

Document établi le 15/05/2020

Accès aux professionnels et services techniques municipaux
- à la déchèterie située à VALREAS lundi et jeudi matin
- à la déchèterie située à VALAURIE les jours d'ouverture
uniquement sur RDV

Au préalable :

Les sites des déchèteries de la CCEPPG ont fermé le 17 mars 2020 à 18h, suite à la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19.

Les sites ont été fermés car la plupart des exutoires ont été fermés et que les conditions d'évacuation des déchets n'étaient plus maintenues. Par ailleurs, les usagers ne respectaient pas les gestes barrières (mise en danger de nos agents et des usagers eux-mêmes).

Les sites de Valréas et Valaurie ont été ouverts à nouveau respectivement le 20 avril et le 15 mai.

Les déchèteries situées à VALREAS et VALAURIE ouvrent, sous certaines conditions à respecter impérativement :

- Accès sur RDV uniquement (créneau toutes les 10 minutes)
- Accès des professionnels et services techniques municipaux
- Lundi et jeudi de 8h30 à 12h VALREAS, les jours d'ouverture à VALAURIE
- 1 agent de la CCEPPG présent au portail d'entrée qui gère et contrôle les entrées, fermeture du portail à chaque entrée de véhicule – 1 second agent sur le haut de quai pour conseiller, à distance, au tri des déchets
- File d'attente à l'extérieur du site de la déchèterie
- Interdiction de sortie de véhicule dans la file d'attente
- 1 véhicule présent sur le haut de quai
- 1 usager uniquement autorisé à être sur le haut de quai pour décharger
- Les compacteurs végétaux et tout venant seront privilégiés aux bennes classiques (Valréas)
- Les règles d'accès ne changent pas : accès seulement au véhicule léger
- 1 passage par matinée, volume limité à 4 m3

DECHETS ACCEPTES :

- BOIS : les bois de démolition (poutres, parquets, portes bois, volets bois, mélaminé), les planches, chevrons, palettes non souillées, caquettes...
Ne pas déposer de mobiliers en bois
- FERRAILLE : les cadres / jantes de vélo, les jantes de voiture (sans pneus), grillages / tôles, les robinetteries / radiateurs de chauffage autre qu'électriques, les tubes métalliques, les bidons d'acier vides, les sanitaires inox ou fonte...
Ne pas déposer de contenants métalliques souillés (contenants DDS), mobiliers métalliques (Benne écomobilier), électroménagers, bouteilles de gaz...
- VEGETAUX
- TOUT VENANT / DECHETS NON RECYCLABLES : plâtre, béton cellulaire, placoplâtre, laine de verre / isolants, tuyaux PVC, moquette / tapis / linoléum, vitre / miroir / portes fenêtres / fenêtres avec vitrage, poussettes, bâches, bibelots, jeux d'extérieur...
Ne pas déposer de déchets recyclables, ordures ménagères, pneumatiques, électroménagers, emballages vides / bidons, plastiques...
- GRAVATS

- CARTONS
- DEEE (appareils électriques et électroniques : électroménagers, écrans, tous les appareils électriques ou électroniques),
- DMS (tous les bidons / flacons de produits (bricolage et décoration, peinture, vernis, colles... aérosols...), les produits de jardinage, les produits d'entretien de véhicule, les produits d'entretien de piscine, tous les produits spécifiques de la maison, les emballages vides souillés... les bouteilles / bidons d'huile / filtres...),
- Ecomobilier (les chaises, fauteuils, les tables / bureaux, les meubles de rangement, les matelas, sommiers...)

DECHETS REFUSES :

- les déchets habituellement refusés, mentionnés dans notre règlement intérieur.

Les différents exutoires ont été ouverts à nouveau, la Communauté de Communes est désormais en mesure de faire évacuer les déchets déposés.

PRISE DE RENDEZ-VOUS :

Inscription par téléphone à la Communauté de Communes au 04 90 35 01 52

(Préciser : nom de l'entreprise, coordonnées, numéro SIRET, type d'activités, flux à déposer et volume OU nom de la commune, flux à déposer et volume) – Pour les professionnels, les déchets déposés sont liés à la nature de l'activité et des chantiers.

Un RDV est fixé , et une confirmation est envoyée par mail ou par téléphone

MODALITES D'ACCUEIL EN DECHETERIE :

- Maintien des gestes barrières par les agents de déchèteries (EPI habituels obligatoires + gants + masques)
- Maintien des gestes barrières par les professionnels et agents des services techniques
- Les distances avec les agents de déchèterie devront impérativement être respectées
- Pour les professionnels : se munir de la carte d'accès – présentation de la carte ou présentation du numéro SIRET, fiche entreprise à la vitre du véhicule (vitre conducteur maintenue fermée)
- Présentation des services techniques municipaux (vitre conducteur maintenue fermée)
- Les déchets à déposer seront triés au préalable
- Les agents de déchèterie n'aideront pas dans le vidage des véhicules
- Les professionnels et agents des services techniques devront se munir de pelle + balai pour nettoyer le haut de quai si besoin et les outils nécessaires pour le déchargement
- Si les professionnels et agents des services techniques municipaux ne respectent pas les consignes des agents de déchèterie, l'accès leur sera refusé
- Si l'horaire de RDV n'est pas respecté, l'accès pourra leur être refusé par les agents de déchèterie
- Le port de gants et masques est vivement conseillé

Les modalités précisées dans la présente note pourront évoluer.